



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/554
20 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-neuvième session
Point 42 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMÉRIQUE CENTRALE : PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT
D'UNE PAIX FERME ET DURABLE ET PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA
STRUCTURATION D'UNE RÉGION DE PAIX, DE LIBERTÉ, DE DÉMOCRATIE
ET DE DÉVELOPPEMENT

Lettre datée du 12 octobre 1994, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Guatemala auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à l'allocution que M. Dean Barrow, Vice-Premier Ministre et Ministre des relations extérieures du Belize, a prononcé aujourd'hui dans le cadre du débat général de l'Assemblée générale. Dans son intervention, M. Barrow a qualifié les frontières terrestres et maritimes du Belize de "universellement reconnues comme inviolables" (notre traduction).

Au nom du Gouvernement de la République du Guatemala, je tiens à rappeler, comme le fait remarquer le Ministre des relations extérieures du Guatemala dans la lettre qu'elle vous a adressée le 4 mars 1994 (A/49/94), qu'il existe un différend territorial entre le Guatemala et le Belize et que, de ce fait, le Guatemala ne reconnaît pas l'existence de frontières maritimes ou terrestres avec ce pays.

En outre, comme il apparaît également dans le document mentionné, la République du Guatemala réaffirme sa volonté de trouver une solution pacifique à ce différend territorial.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document de l'Assemblée générale au titre du point 42 de l'ordre du jour de sa quarante-neuvième session.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Julio Armando MARTINI-HERRERA
